

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ÉCOLES AMIES DES DROITS HUMAINS

GUIDE POUR LES ADMINISTRATIONS

QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE AMIE DES DROITS HUMAINS ?

Une École amie des droits humains (EADH) est un établissement scolaire dont les différents acteurs intègrent le respect et la défense des valeurs liées aux droits humains dans tous les aspects de la vie scolaire et au-delà.

Une EADH s'engage à offrir un enseignement :

SUR les droits humains afin que tous les acteurs de la vie scolaire sachent ce que c'est et pourquoi ils sont importants.

À TRAVERS les droits humains pour que l'établissement devienne un modèle d'excellence dans la mise en œuvre des droits humains.

POUR les droits humains afin que chaque membre de la communauté scolaire connaisse ses droits et sache protéger les droits d'autrui.

Inclusion, tolérance et respect de la diversité sont des principes fondamentaux des droits humains. Quand ces principes guident les pensées et les actions des membres de la communauté scolaire, il reste peu de place pour le harcèlement ou la discrimination : une relation se crée, pas entre riches ou pauvres, grands ou petits, premiers ou derniers de la classe, mais entre êtres humains rendus égaux par des droits partagés. Les acteurs d'une EADH défendent leurs droits, par la parole ou l'action. Ils et elles connaissent leurs responsabilités et les assument en respectant les droits des autres.

L'ensemble de l'établissement est impliqué. Les principes relatifs aux droits humains sont appliqués à tous les aspects de la vie scolaire, à travers quatre domaines clés : la gouvernance, les relations interpersonnelles, le programme et le milieu scolaire.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Les EADH cultivent les compétences nécessaires aux leaders d'aujourd'hui et de demain. Quand un établissement décide de participer au projet, il fait un grand pas en avant pour permettre aux enfants et à leur entourage d'avoir une vie meilleure.

Amnesty International a constaté que les établissements bénéficient de cette approche à travers :

- un environnement pédagogique plus inclusif et attractif ;
- une amélioration dans l'attitude des élèves face à l'enseignement ;
- une diminution de la discrimination et du harcèlement ;
- une amélioration des relations entre les élèves, les enseignant-e-s et les autres membres du personnel ;
- un terrain favorable au respect et à l'acceptation mutuels entre les membres de la communauté scolaire ;
- l'apprentissage par les élèves de la reconnaissance de leurs droits et responsabilités.

Le projet offre en outre à chaque personne au sein de l'établissement et au-delà des occasions de renforcer ses capacités et de développer ses compétences. Selon une évaluation externe, l'approche EADH favorise le développement de l'esprit critique et encourage l'exercice des responsabilités chez les élèves. Par exemple, les conseils d'élèves et autres forums participatifs leur permettent d'acquérir une expérience pratique en matière de résolution des conflits et d'influence dans le processus de décision collective.

En d'autres termes, les EADH ouvrent la voie en préparant les élèves à devenir des personnes influentes et responsables au sein de leur communauté, capables de défendre leurs droits et ceux des autres.

COMMENT AIDER MON ÉTABLISSEMENT À DEVENIR UNE EADH ?

Les EADH ont besoin d'un soutien et d'une direction solides de la part de leur administration pour bien se développer.

Vous pouvez aider votre établissement.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR CETTE APPROCHE

En premier lieu, lisez le guide sur les EADH, disponible en ligne (voir en dernière page).

PERMETTEZ AUX ENSEIGNANT-E-S DE SE FORMER

Au sein d'une EADH, les enseignant-e-s doivent bien réfléchir à la façon d'intégrer les droits humains dans la classe et le programme scolaire. Une formation aux principes et aux pratiques relatifs aux droits humains est donc essentielle. Toutefois, les enseignant-e-s sont débordé-e-s et un soutien administratif pour de la formation continue leur permet de mieux gérer leur charge de travail.

MONTREZ VOTRE ENGAGEMENT

Prenez des mesures impliquant tout l'établissement, de manière à rendre votre engagement visible pour toutes et tous. Vous pouvez par exemple inclure les droits humains dans le règlement intérieur, les inscrire à l'ordre du jour de réunions ou mettre en place un espace permanent (panneau d'affichage, lieu déterminé...) dédié au dialogue autour du fait de devenir une EADH.

CONTACTEZ AMNESTY INTERNATIONAL

Le bureau le plus proche d'Amnesty International pourra vous fournir des informations sur les réseaux et le matériel pédagogique disponibles.

Si vous avez des idées sur la façon dont votre établissement peut agir pour faire une plus grande place aux droits humains, n'hésitez pas à nous en parler. Reportez-vous à la dernière page de ce dépliant pour savoir comment nous contacter.



Préparer les élèves à devenir des personnes influentes et responsables au sein de leur communauté

Photo : Débat sur les droits humains à l'école pour filles Statehouse Girls School
© Amnesty International Kenya

Photo de couverture :
Réunion de réflexion sur les EADH à Nairobi
© Amnesty International

INDE. DU THÉÂTRE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Quand Kala et Priya, deux jeunes élèves de 13 ans de l'École publique de Delhi (Bangalore Nord), ont décidé de mettre en place un groupe de travail sur un réseau social, elles n'imaginaient pas les conséquences que cela pouvait avoir. Le groupe est devenu la cible de Rajan, la brute de l'école, et leur plateforme en ligne s'est transformée en cour de récréation virtuelle, où insultes et injures se multipliaient...

Ces situations ne sont pas rares dans les écoles et les médias sociaux sont des espaces propices au harcèlement. Heureusement, Kala et Priya sont des personnages fictifs et leur histoire, quoique réaliste, est un scénario inventé. Il s'agit de l'intrigue d'un jeu de rôle théâtral créé par un groupe d'élèves de 13 ans. Les adolescents ont écrit le script et imaginé une performance théâtrale sur le harcèlement en ligne pour encourager les spectateurs à réfléchir aux situations de la vie réelle.

Arpita Mohapatra, professeure d'anglais à l'école de Bangalore,

a encadré l'activité. Elle a été formée par le biais du programme d'éducation aux droits humains d'Amnesty International Inde. Recréer des situations de la vie réelle à travers le théâtre est l'une des méthodes utilisées dans son établissement pour parler du harcèlement. Arpita explique que faire participer les élèves à des activités telles que des débats ou la création d'un slogan contre le harcèlement permet de les encourager à parler plus librement. « Nous avons remarqué que les enfants responsables ou témoins de ces actions ont plus tendance à venir vers nous et nous dire que ces actes sont injustes. » La campagne a eu beaucoup de succès auprès des élèves. « Je vois désormais des élèves reconnaître leurs erreurs, reconnaissants d'avoir appris que c'était mal », ajoute-t-elle.

Avec une approche impliquant tout l'établissement, enseignant-e-s, parents et élèves peuvent élaborer ensemble des stratégies et des structures contre le harcèlement. « Quand une école n'a recours qu'à la méthode traditionnelle de la sanction pour lutter contre le harcèlement, elle ne s'attaque pas à la racine du problème, explique Inka Dama, d'Amnesty International Inde. Si, au contraire, les enfants sont sensibilisés aux relations humaines, l'environnement scolaire étant un espace sans harcèlement, ils commenceront à comprendre que c'est quelque chose qui va à l'encontre des droits des autres. L'école est le lieu où les enfants passent leurs journées, apprennent et vivent de nombreuses expériences. Ces éléments construisent leur personnalité et façonnent la personne qu'ils deviendront. »

COMMENT EN SAVOIR PLUS ?

Contactez votre école, ou le bureau d'Amnesty International le plus proche.

Vous pouvez découvrir où se trouve le **bureau d'Amnesty International** le plus proche en cherchant votre pays dans la liste :

<https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Les coordonnées des bureaux régionaux sont disponibles à l'adresse :

<https://www.amnesty.org/fr/about-us/contact/>

Voir aussi : <https://www.amnesty.org/fr/human-rights-education/human-rights-friendly-schools/>